

Objet : Valorisation des productions agricoles - PLAN FINANCEMENT

- Vu la délibération n° 2013-12-05 du Comité Syndical du 13 décembre 2013 décidant la prolongation de la mission de valorisation des productions agricoles,

Le Président propose de poursuivre les actions engagées depuis 2013 pour la création et la valorisation des « produits faits en Baronnies Provençales ». Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'est notamment engagée à accompagner l'association Circuits Courts Baronnies Provençales pour la mise en place d'un approvisionnement local en produits des Baronnies Provençales pour les professionnels du territoire.

Afin de prolonger cette dynamique, le Président propose de solliciter des crédits européens, régionaux et départementaux selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Acquisition de matériels liés à la logistique des projets sur les circuits courts et mutualisation entre porteurs de projet	5 500 €	EUROPE - Leader UAP	9 400 €
Poursuivre l'animation du groupe circuits courts sur l'animation et la réalisation d'outils logistiques et interface numérique	17 550 €	RRA - Contrat de Parc 2014	7 050 €
Mise en œuvre d'un plan de communication et promotion sur les produits faits en Baronnies et outils numériques	3 900 €	RPACA - Contrat de Parc 2014	7 050 €
Mise en cohérence des outils de valorisation	1 600 €	CG 26 - Contrat de Parc 2014	7 050 €
Ingénierie interne	2 515 €	CG 05 - Contrat de Parc 2014	4 700 €
Partenariat avec les chambres consulaires de la Drôme et des Hautes-Alpes sur le montage de projet, suivi et pérennisation de l'opération « Produits faits en Baronnies », le démarchage du réseau de restaurateurs pour l'utilisation des produits issus des Baronnies Provençales.	13 260 €	Auto financement	10 475 €
Frais de déplacement liés à l'animation des projets circuits courts	1 400 €		
TOTAL	45 725 €	TOTAL	45 725 €

Dans le cadre du développement des circuits courts, le Président propose également de solliciter des partenaires privés sur la démarche.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** les propositions du Président
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD